



## Enquête de 2005 sur les industries de services : services de réparation et d'entretien

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666.

### Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2005 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

**Ligne d'aide : 1 888 881-3666**

#### **Vos réponses sont confidentielles.**

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discréetion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi. **L'Agence des douanes et du revenu du Canada ne peut accéder à aucun dossier d'enquête individuel de Statistique Canada.**

Tous les résultats d'enquête sont soigneusement soumis à une sélection préliminaire avant leur publication afin de s'assurer qu'ils ne peuvent être utilisés dans le but d'extraire des renseignements sur une entreprise particulière.

#### **Table des matières**

	Page
<b>B - Activité commerciale principale .....</b>	<b>2</b>
<b>F - Caractéristiques de l'industrie.....</b>	<b>4</b>
<b>G - Effectif .....</b>	<b>4</b>
<b>H - Ventes selon le type de client .....</b>	<b>4</b>
<b>Renseignements généraux.....</b>	<b>5</b>
Objet de l'enquête .....	5
Ententes de partage de données .....	5



## **B - Activité commerciale principale**

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire la nature de votre activité commerciale. La description devrait brièvement énoncer les principales activités de votre entreprise.

Si la seule fin de cette unité commerciale est de fournir des services de réparation et d'entretien à votre société mère, à une société affiliée ou à une division de votre organisation, veuillez indiquer le nom de la société mère, de la société affiliée ou de la division.

### **Réparation et entretien de véhicules automobiles**

Pour les besoins de la présente enquête, la réparation et l'entretien de véhicules automobiles comprennent les travaux effectués sur des automobiles, des camions, des fourgonnettes, des camions gros porteurs commerciaux.

Si votre unité commerciale se spécialise dans l'un des services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles suivants autre que la réparation du système d'échappement de véhicules automobiles, veuillez cocher « Autres services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules automobiles » à la question 2 de votre questionnaire (voir la liste d'inclusions ci-dessous).

### **Réparation et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles**

#### **Inclure :**

- la réparation et l'entretien du moteur;
- le remplacement du système d'échappement;
- la réparation de la transmission et du système électrique;
- l'alignement de train avant;
- la réparation de freins pour véhicules automobiles;
- la réparation de suspensions pour véhicules automobiles;
- la réparation de radiateurs;
- la remise en état et la réparation de ressorts pour véhicules automobiles;
- la réparation et le remplacement de la transmission;
- la réparation électrique de véhicules automobiles;
- l'installation et la réparation de climatiseurs pour véhicules automobiles;
- la conversion des systèmes au carburant pour véhicules automobiles;
- les entreprises qui se spécialisent dans la réparation et le remplacement des moteurs.

#### **Exclude :**

- les concessionnaires de véhicules automobiles et de pièces qui fournissent des services de réparation;
- les magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles qui vendent au détail des pièces et des accessoires, neufs et remis à neuf, et qui réparent des automobiles;
- les stations-service qui vendent au détail du carburant et qui fournissent des services de réparation pour les véhicules automobiles.

### **Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles**

Fait référence aux unités commerciales dont l'activité principale consiste à remplacer et à réparer les systèmes d'échappement des véhicules automobiles.

### **Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles**

#### **Inclure :**

- la restauration d'automobiles anciennes et classiques;
- la fabrication par conversion sur mesure de limousines;
- le rembourrage et la décoration d'automobiles;
- les ateliers de débosselage et de peinture;
- la réparation de véhicules automobiles accidentés;
- la réparation de carrosseries de camions ou de remorques;
- les ateliers de réparation de châssis d'automobiles.

#### **Exclude :**

- la fabrication et la modification de véhicules automobiles en usine (fabrication de matériel de transport).

### **Autres services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules automobiles**

#### **Inclure :**

- l'installation et la réparation de climatiseurs pour véhicules automobiles;
- la réparation de freins pour véhicules automobiles;
- la remise en état et la réparation de ressorts pour véhicules automobiles;
- la réparation électrique de véhicules automobiles;
- l'alignement de train avant;
- la conversion des systèmes au carburant pour véhicules automobiles;
- la réparation de suspensions pour véhicules automobiles;
- la réparation de radiateurs;

- la réparation et le remplacement de la transmission.

**Ateliers de remplacement de glaces et de pare-brise**

**Inclure :**

- les services de remplacement et de teintage de glaces de véhicules automobiles.

**Lave-autos**

**Inclure :**

- les ateliers de finition pour automobiles, les unités de lavage mobile (camions, automobiles) et les services de lavage, de cirage et de polissage de véhicules automobiles.

**Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles**

**Inclure :**

- les centres de diagnostic pour véhicules automobiles;
- les services de lubrification et d'antirouille;
- les services d'évaluation et de vérification des émissions (sans réparation);
- la réparation de pneus.

**Exclude :**

- le rechapage des pneus (fabrication de pneus);
- la réparation des climatiseurs autres que ceux des automobiles (réparation et entretien d'appareils ménagers).

**Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision**

**Inclure :**

- la réparation et le calibrage d'instruments de mesure électrique
- la réparation d'instruments nautiques et d'instruments de navigation;
- la réparation d'équipement photographique;
- la réparation d'instruments de précision;
- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipement connexe;
- la réparation d'équipement électronique;
- la réparation de matériel pour contrôle de procédé industriel;
- la réparation d'équipements stéréo;
- la réparation de téléviseurs.

**Exclude :**

- les détaillants, les grossistes et les fabricants de matériel électronique neuf qui fournissent des services de réparation et d'entretien comme activité secondaire;
- le rebobinage d'induits et la reconstruction de moteurs électriques;
- l'installation et la réparation de serrures.

**Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)**

**Inclure :**

- les services de forgeron;
- la réparation de machinerie et de matériel de construction;
- l'entretien d'extincteurs;
- la réparation de machinerie et de fournitures industrielles;
- la réparation de moteurs électriques;
- la remise en état de contenants et fûts métalliques pour expédition;
- la réparation de matériel de refroidissement et de réfrigération non domestique;
- les services de nettoyage de réservoirs et de cheminées;
- les services de réparation de soudure.

**Exclude :**

- les détaillants, les grossistes et les fabricants de machines et de matériel d'usage commercial et industriel qui fournissent des services de réparation et d'entretien comme activité secondaire;
- le rebobinage d'induits et la reconstruction de moteurs électriques;
- la réparation et la révision des avions en usine;
- la réparation et la révision des locomotives et des wagons en usine;
- la réparation et la révision des navires dans un chantier naval;
- la réparation et l'entretien des avions dans un hangar;
- la réparation et l'entretien des wagons et des locomotives dans un dépôt ferroviaire;
- réparation et la révision des navires en dock flottant.

<p><b>F - Caractéristiques de l'industrie</b></p> <p><b>1. Coût de la main-d'œuvre pour les services de réparation et d'entretien</b></p> <p><b>Include</b> les revenus provenant de la main-d'œuvre pour les travaux relatifs à l'installation, aux garanties et à la réparation.</p> <p><b>3. Ventes directes de marchandises, de pièces et d'accessoires</b></p> <p><b>Include</b> les ventes de carburants pour véhicules automobiles comme les mélanges d'éthanol, le gaz naturel, le propane, l'essence, le diesel.</p> <p><b>4. Autres ventes</b></p> <p><b>Include :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les revenus provenant des activités de lave-autos;</li> <li>• le remorquage;</li> <li>• le recyclage;</li> <li>• les ventes de matières et fournitures recyclées et jetées au rebut.</li> </ul> <p><b>6. à 8. Stock</b> (pièces et accessoires)</p> <p>Inscrire la valeur comptable des stocks (le montant inscrit dans les livres comptables).</p> <p><b>Include :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les stocks d'ouverture et de fermeture de tous genres;</li> <li>• les matières premières;</li> <li>• les biens en cours de fabrication;</li> <li>• les produits finis;</li> <li>• les pièces qui sont à l'origine des revenus de réparation et d'entretien;</li> <li>• les biens achetés pour la revente;</li> </ul> <p>Le stock de fermeture devrait révéler tous les rajustements des stocks.</p> <p><b>Exclude</b> les stocks gardés en consignation pour autrui.</p> <p><b>G - Effectif</b></p> <p>Pour bien mesurer la contribution intellectuelle de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des statistiques sur le nombre de propriétaires et de partenaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.</p> <p><b>1. Nombre de partenaires et de propriétaires non salariés</b></p> <p>Pour les entreprises non constituées en société, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.</p>	<p><b>2. Nombre d'employés rémunérés</b></p> <p><b>Include</b> tous les employés qui ont reçu un feuillet de renseignements T4 pour la période visée dans cette enquête.</p> <p><b>Exclude</b> les partenaires et les propriétaires non salariés déclarés ci-dessus.</p> <p><b>3. Pourcentage d'employés rémunérés qui travaillaient à temps plein</b></p> <p>Un employé à temps plein rémunéré est un employé rémunéré qui a travaillé le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à temps plein. Arrondissez le pourcentage au nombre entier le plus près.</p> <p><b>4. Nombre de travailleurs contractuels</b></p> <p>Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à contrat pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas un feuillet de renseignements T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.</p> <p><b>5. Nombre de bénévoles</b></p> <p><b>Include</b> les stagiaires et les étudiants d'un programme d'enseignement coopératif non rémunérés. Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés au service de votre organisation durant l'année financière.</p> <p><b>6. Nombre total d'heures travaillées par des bénévoles durant la période de déclaration</b></p> <p>Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.</p> <p><b>H - Ventes selon le type de client</b></p> <p>Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.</p> <p>Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.</p> <p><b>1. Clients au Canada</b></p> <p><b>a) Entreprises</b> Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes au secteur commercial. Include les ventes à des sociétés d'État.</p> <p><b>b) Particuliers et ménages</b> Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs commercial ou gouvernemental.</p>
--	--

<p><b>c) Administrations et établissements publics</b>      Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes à des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale. Inclure les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.</p>	<p><b>Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées uniquement à des fins statistiques et demeureront confidentielles.</b> Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.</p>
<p><b>2. Clients à l'extérieur du Canada (exportations)</b>      Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers. Inclure aussi les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.</p>	<p>Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la <i>Loi sur la statistique</i> :</p>
<p><b>Renseignements généraux</b></p>	
<p><b>Objet de l'enquête</b></p>	
<p>Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur cette branche d'activité, qui est reconnue pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines.</p>	<p><b>Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11</b> de la <i>Loi sur la statistique</i> en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de <i>Terre-Neuve-et-Labrador</i>, de la <i>Nouvelle-Écosse</i>, du <i>Nouveau-Brunswick</i>, du <i>Québec</i>, de l'<i>Ontario</i>, de la <i>Saskatchewan</i>, de l'<i>Alberta</i>, de la <i>Colombie-Britannique</i> et du <i>Yukon</i>. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la <i>Loi sur la statistique</i> fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.</p>
<p>Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.</p>	<p><b>Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12</b> de la <i>Loi sur la statistique</i> en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de <i>l'Île-du-Prince-Édouard</i>, des <i>Territoires du Nord-Ouest</i> et du <i>Nunavut</i>. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.</p>
<p><b>Ententes de partage de données</b></p>	
<p>Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec plusieurs organismes statistiques provinciaux et territoriaux.</p>	<p>En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.</p>
<p>Le but de ces ententes de partages de données consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs.</p>	<p><b>Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.</b></p>
<p>Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro suivant : <b>1 888 881-3666</b>.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Merci!</b></p>	